



## URGENT se présenter travail demain ou pas?

-----  
Par Davidoff0211

Bonjour,

Je sais bien qu'on est dimanche, mais je tente de joindre un avocat spécialisé en droit du travail depuis ce matin

Dans la restauration, j'ai débuté mon contrat de second le 22 mai dernier, avec du côté de l'employeur un préavis de 48h nécessaire pour mettre fin à ma période d'essai (valable jusqu'au 21 juin aujourd'hui).

Sauf que son affaire ne fonctionne pas comme il veut depuis mon arrivée (pas assez de chiffre). J'avais négocié mon contrat pour travailler uniquement en semaine en journée avec mes week-ends non travaillés (oralement), il a décidé de m'imposer 2 week-ends travaillés par mois après la signature du contrat. Si je voulais pas je devais démissionner.

Là jusqu'à vendredi fin de service 16h, je devais remplacer mon chef hier et aujourd'hui. A 20h vendredi soir mon chef me laisse un vocal wa pour m'informer qu'ils vont se débrouiller sans moi finalement, que je peux rester sans moi jusqu'à lundi.

Aujourd'hui à 11h36, je reçois une notification de fin de période d'essai de la part du patron par mon chef sur wa (non remise en mains propres ou par recommandé) antidaté du 19 juin m'apprenant que mon essai est terminé car non concluant ?

Est ce légal ? J'étais sur mon lieu de travail le 19 juin et mon patron m'a croisé plusieurs fois, absolument aucune info.

Jusqu'à vendredi soir, je devais venir travailler.

Par ailleurs, la notification de fin de période d'essai n'est pas claire sur ma présence demain ou pas sur mon lieu de travail. Il est simplement mentionné vous sortez de nos effectifs à partir du 22 juin.

Mais j'ai reçu la notification seulement aujourd'hui. Je n'ai jamais rien eu le 19...Sauf qu'après il doit me payer jusqu'au 3 juillet. Car si il m'avait annoncé cela demain, il était obligé de me payer mes 15 jours de préavis non effectué.

Merci pour votre réponse